

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1209

6 juin 2011

### SOMMAIRE

<b>Amigo Luxembourg S.A.</b> .....	<b>58007</b>	<b>Matura S.A.</b> .....	<b>57986</b>
<b>Babcock &amp; Brown Nuvoc Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>57995</b>	<b>Med Holding S.A.</b> .....	<b>58003</b>
<b>Banque Havilland S.A.</b> .....	<b>57995</b>	<b>M.I. Investment S.C.I.</b> .....	<b>58003</b>
<b>BRU II GP S.à.r.l.</b> .....	<b>58011</b>	<b>Milo Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>58019</b>
<b>e-Business &amp; Resilience Centre</b> .....	<b>57998</b>	<b>OffCo 2 S.à r.l.</b> .....	<b>58032</b>
<b>Edum Holding S.A.</b> .....	<b>57990</b>	<b>Rasa Land Investors LuxCo S.à r.l.</b> .....	<b>58008</b>
<b>Fiberman S.C.A.</b> .....	<b>57999</b>	<b>Samsonite International S.A.</b> .....	<b>58016</b>
<b>H&amp;F Sensor Lux 2 S.à r.l.</b> .....	<b>58008</b>	<b>Shackleton S.à r.l.</b> .....	<b>58026</b>
<b>H.R.T. Révision S.A.</b> .....	<b>58016</b>	<b>Sloane Square Capital Partners, Luxem- bourg S.A.</b> .....	<b>58032</b>
<b>Immobilière Laurent Ménager S.à r.l.</b> ....	<b>58019</b>	<b>Société Anonyme de Réassurance Luxem- bourgeoise</b> .....	<b>58032</b>
<b>Immobilière Laurent Ménager S.à r.l.</b> ....	<b>58019</b>	<b>Star Promotion International S.A.</b> .....	<b>58007</b>
<b>Immobilière Laurent Ménager S.à r.l.</b> ....	<b>58018</b>	<b>Sunshining Participations S.A.</b> .....	<b>57994</b>
<b>Immobilière Laurent Ménager S.à r.l.</b> ....	<b>58007</b>	<b>Toga Investments S.à.r.l.</b> .....	<b>58032</b>
<b>Immobilière Laurent Ménager S.à r.l.</b> ....	<b>58006</b>	<b>Vita Services S.A.</b> .....	<b>57998</b>
<b>IMP S.à r.l.</b> .....	<b>57986</b>	<b>Womanpower S.à r.l.</b> .....	<b>57989</b>
<b>ING PFCE Poland II S.à r.l.</b> .....	<b>58001</b>	<b>WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>57998</b>
<b>ING PFCE Poland I S.à r.l.</b> .....	<b>57990</b>	<b>Xirom Investments SICAV</b> .....	<b>58003</b>
<b>International Public Partnerships Lux 2 Sàrl</b> .....	<b>58011</b>	<b>Yorkdale S.à r.l., SPF</b> .....	<b>57986</b>
<b>KC Management S.à. r.l.</b> .....	<b>58004</b>	<b>Ziglione Participations Luxembourg S.A.</b> .....	<b>58004</b>
<b>Legico S.à.r.l.</b> .....	<b>58014</b>		
<b>Les enfants du soleil A.s.b.l.</b> .....	<b>57992</b>		

**Matura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 146.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011043067/14.

(110048451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

**Yorkdale S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 91.874.

## EXTRAIT

En date du 4 novembre 2010, l'associé unique de la Société, anciennement Facette S.A., a modifié sa forme juridique en société à responsabilité limitée et a en conséquence modifié sa dénomination sociale en «Facette S.à R.L.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Gérants*

Référence de publication: 2011042906/13.

(110048083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

**IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.402,50.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 159.669.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of March,  
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch,

There appeared CIE Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 77.077, represented by Mr Pierre Stemper, company director, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 7 March 2011 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder and holding all the one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in issue in IMP S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated on 1 March 2011 by deed of the undersigned notary, in the process of being registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital by an amount of eighty seven thousand nine hundred and two euros and fifty cents (€87,902.50) from currently twelve thousand find hundred euros (€12,500) to one hundred thousand four hundred and two euro and fifty cents (€100,402.50) by the creation and issue to the existing shareholder and to new shareholders of eight hundred seventy-nine thousand and twenty-five (879,025) shares, each with a nominal value of ten Euro cent (€0.10), subscription and payment of the eight hundred seventy-nine thousand and twenty-five (879,025) by way of a contribution in cash of an aggregate amount of one million nine hundred sixty thousand four hundred fifty-nine euros and forty-nine cents (€1,960,459.49), of which eighty seven thousand nine hundred and two euros and fifty cents (€87,902.50) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company

Thereupon the sole shareholder has passed the following resolution:

*Sole resolution*

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of eighty seven thousand nine hundred and two euros and fifty cents (€87,902.50) from currently twelve thousand five hundred euros (€12,500) to one hundred thousand four hundred and two euro and fifty cents (€100,402.50) by the creation and issue of eight hundred seventy-nine thousand and twenty-five (879,025) shares, each with a nominal value of ten Euro cent (€0.10).

The eight hundred seventy-nine thousand and twenty-five (879,025) new shares have been subscribed at a total issue price of one million nine hundred sixty thousand four hundred fifty-nine euros and forty-nine cents (€1,960,459.49) and paid in cash by the following subscribers in the proportion as mentioned below pursuant to subscription forms which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Name of subscriber	Number of shares subscribed	Subscription price(€)
CIE Luxembourg S.à r.l. . . . .	699,175	1,607,045.22
Cédric Dubourdiu . . . . .	24,750	48,634.99
Benjamin Hara . . . . .	6,600	12,969.33
André-François Poncet . . . . .	74,250	145,904.97
Denis Villafranca . . . . .	33,000	64,846.66
Jean-Baptiste Wautier . . . . .	41,250	81,058.32
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>879,025</b>	<b>1,960,459.49</b>

Evidence of such payments for the new shares has been given to the undersigned notary.

Out of the aggregate subscription price of one million nine hundred sixty thousand four hundred fifty-nine euros and forty-nine cents (€1,960,459.49), it is resolved that the amount of eighty seven thousand nine hundred and two euros and fifty cents (€87,902.50) be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company.

Consequently it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand four hundred and two euro and fifty cents (€100,402.50) divided into one million four thousand and twenty-five (1,004,025) shares with a nominal value of ten euro cent (€ 0.10) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de mars,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch,

A comparu CIE Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Pierre Stemper, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 7 mars 2011 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'ensemble des cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales émises dans IMP S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée le 1 mars 2011 par acte du notaire soussigné.

Les parties comparantes ont déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

(A) L'associé unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour,

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants (les points étant reliés entre eux):

1. Augmentation du capital social émis d'un montant de quatre-vingt-sept mille neuf cent deux euros et cinquante centimes (€87.902,50) en vue de l'augmenter du montant actuel de douze mille cinq cents euros (€12.500) à cent mille quatre cent deux euros et cinquante centimes (€100.402,50) par la création et l'émission à l'associé existant et à de nouveaux associés de huit cent soixante-dix-neuf mille vingt-cinq (879.025) parts sociales, chacune d'un montant nominal et d'un prix de souscription de dix centime d'euro (€0,10), la souscription et le paiement des huit cent soixante-dix-neuf mille vingt-cinq (879.025) parts sociales par un apport en espèces d'un montant total d'un million neuf cent soixante mille quatre cent cinquante-neuf euros et quarante-neuf centimes (€1.960.459,49) duquel quatre-vingt-sept mille neuf cent deux euros et cinquante centimes (€87.902,50) seront alloués au compte capital de la Société et le solde au compte de la prime d'émission de la Société et modification conséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Sur ce l'associé unique a pris la résolution suivante:

#### Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de quatre-vingt-sept mille neuf cent deux euros et cinquante centimes (€87.902,50) en vue de l'augmenter du montant actuel de douze mille cinq cents euros (€12.500) à cent mille quatre cent deux euros et cinquante centimes (€100.402,50) par la création et l'émission de huit cent soixante-dix-neuf mille vingt-cinq (879.025) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10).

Les huit cent soixante-dix-neuf mille vingt-cinq (879.025) nouvelles parts sociales ont été souscrites à un prix total de un million neuf cent soixante mille quatre cent cinquante neuf euros et quarante-neuf centimes (€1.960.459,49) et payées en espèces par les souscripteurs et dans les proportions indiquées ci-dessous, conformément aux bulletins de souscription qui ont été signés par la personne comparante et par le notaire instrumentant et qui resteront annexés au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement:

Nom du souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Prix de souscription (€)
CIE Luxembourg S.à r.l. . . . .	699.175	1.607.045,22
Cédric Dubourdieu . . . . .	24.750	48.634,99
Benjamin Hara . . . . .	6.600	12.969,33
André-François Poncet . . . . .	74.250	145.904,97
Denis Villafranca . . . . .	33.000	64.846,66
Jean-Baptiste Wautier . . . . .	41.250	81.058,32
TOTAL . . . . .	879.025	1.960.459,49

La preuve de l'apport en nature a été montrée au notaire soussigné.

Du montant total de souscription d'un million neuf cent soixante mille quatre cent cinquante neuf euros et quarante-neuf centimes (€1.960.459,49), il a été décidé d'allouer le montant de quatre-vingt-sept mille neuf cent deux euros et cinquante centimes (€87.902,50) au compte capital de la Société et le solde au compte de la prime d'émission de la Société.

Partant il a été décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille quatre cent deux euros et cinquante centimes (€100.402,50) divisé en un million quatre mille vingt-cinq (1.004.025) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes (€ 0,10) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française ; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Stemper, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 mars 2011. Relation: RED/2011/537. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043313/146.

(110048622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

**Womanpower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.909.

L'an deux mille onze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

«IMMOLAM S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 140.902,

ici représentée par Monsieur François Louis Michel MUNZ-LOUËR DE LA CAFFINIÈRE, employé administratif, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 mars 2011,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. La société «IMMOLAM S.A.», prénommée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée «WOMAN-POWER S.à r.l.», avec siège social à L-6165 Ernster, 27, rue de Rodenbourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 5 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2176 du 6 septembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 140.909, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,00).

2. L'associée unique décide de modifier l'objet social, et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3. L'associée unique décide de transférer le siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, et de modifier en conséquence l'article quatre, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).»

4. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société.

5. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

*Déclaration*

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités

constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. L. M. Munz-Louër de la Caffinière, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mars 2011. Relation: LAC/2011/13669. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043446/62.

(110048678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Edum Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.534.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

Par jugement du 17/03/2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société EDUM HOLDING S.A., avec siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire M. Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Samir AYARI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Samir AYARI.

Référence de publication: 2011043019/16.

(110048379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**ING PFCE Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 130.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.700.

—  
In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 14<sup>th</sup>, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Poland I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1058 of October 11<sup>th</sup>, 2003 and modified last time by deed of the undersigned notary, on May 19<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1254 dated June 16<sup>th</sup>, 2010.

The capital of the company is fixed at one hundred five thousand euro (105,000.- EUR) represented by one hundred and five (105) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of twenty-five thousand euro (25,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one hundred and five thousand euro (105,000.- EUR) to one hundred and thirty thousand euro (130,000.- EUR), by issuing twenty-five (25) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and Liberation*

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the twenty-five (25) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1,000.- EUR), so that the amount of twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at one hundred thirty thousand euro (130,000.- EUR) represented by one hundred thirty (130) shares of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 14 mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Poland I S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1058 du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1254 du 16 juin 2010.

Le capital social de la société est fixé à cent cinq mille euros (105.000.- EUR) représenté par cent cinq (105) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent cinq mille euros (105.000.- EUR) à cent trente mille euros (130.000.- EUR), par l'émission de vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et Libération*

Et à l'instant, les vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

### Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent trente mille euros (130.000.- EUR) représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2011. Relation: LAC/2011/13438. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011042695/95.

(110048137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

### **Les enfants du soleil A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2349 Luxembourg, 28, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg F 8.683.

### STATUTS

En date du 15 mars 2011

Entre les soussignés:

1. Fratini Luciano, employé privé, 28 rue des Prés L-2349 Luxembourg, nationalité italien.
2. Gonçalves Luis, employé privé, 7, rue J.Koenig L-7348 Heisdorf, nationalité portuguais.
3. Marchand Günter, 27, Im Schammat D-54294 Trèves Allemagne, nationalité allemand.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

### **I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de "LES ENFANTS DU SOLEIL A.s.b.l.", association sans but lucratif.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

a) de cultiver le développement de la santé physique et morale des handicapés. b) de pratiquer en général une activité sportive avec ou sans chaise roulante. c) faciliter l'intégration sociale à travers des groupes de travaux mixtes comprenant des enfants handicapés et des enfants valides. d) de créer des relations amicales entre ses membres et ceux des autres associations. e) poursuivant le même but dans le pays et à l'étranger.

**Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

### **II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile et l'objet réalisé sera:

a) l'organisation de séances d'entraînement des différents sports pour handicapés physiques et ceci sous la garde d'entraîneurs qualifiés, b) l'organisation de manifestations sportives entre handicapés physiques.

### **III. Membres**

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association toute personne veillent faire part comme membre actif ou honoraire et le nombre des membres sera illimité. Le nombre des membres actifs ne doit pas être inférieur à 3.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation



nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Par sa demande le nouvel adhérent se déclare d'accord à se soumettre à une consultation médicale par le médecin sportif compétent et de suivre les conseils médicaux. Après consultation médicale par le médecin sportif le nouveau membre peut prendre part aux jeux d'entraînement de l'association.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 30 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### IV. Contributions et Cotisations

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

#### VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

### VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

### IX. Dissolution et Liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

### X. Dispositions finales

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2011043330/98.

(110048020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

#### **Sunshining Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.789.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix février,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Eddy DÔME, employé, avec adresse professionnelle au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société CIPLET FINANCE SA,

Ci-après «l'Actionnaire Unique».

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société SUNSHINING PARTICIPATIONS SA., ayant son siège social au 55, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Georges D'HUART en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 12 janvier 2001. Le capital social de la société s'élève à € 120.000,- (cent vingt mille Euros) représenté par 240 actions de Euros 500,- de valeur nominale.

2. L'Actionnaire unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société SUNSHINING PARTICIPATIONS SA;

3. L'Actionnaire unique approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010;

4. L'Actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

5. L'Actionnaire unique a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;

6. En sa qualité de liquidateur de la société SUNSHINING PARTICIPATIONS SA., l'actionnaire unique déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

7. Les livres et documents de la société SUNSHINING PARTICIPATIONS SA. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. DÔME, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 février 2011. Relation: LAC/2011/7715. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITON CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011043412/38.

(110048660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

**Banque Havilland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 18 Avril 2011 a renouvelé l'élection des Administrateurs suivants:

- Jonathan Rowland, né le 8 Juin 1975 à Londres (Angleterre), et résidant au Villa LA MALMAISON, 2 rue Bel Respiro, 98000 Monaco (France);

- Graham John Robeson, né le 14 Juillet 1946 à Finchley (Angleterre), et résidant au The Old Vicarage East Ruston, NR12 9FTN Norwich (Angleterre);

- Laurence Harris Rose, né le 26 Mai 1944 à Lausanne (Suisse), et résidant au Quai du Seujet 30, 1201 Genève (Suisse);

Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, laquelle statuera sur l'exercice 2011 et se tiendra en 2012 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

A rayé les Administrateurs suivants:

- Dr Lutz R. Ristow, né le 3 Septembre 1940 à Berlin (Allemagne)

- Gary Hoffman, né le 21 Octobre 1960 à Coventry (Angleterre)

Et a élu l'Administrateur suivant:

- Eirvin B. Knox, né le 28 Mai 1946 à Oklahoma (Etats Unis d'Amérique), et résidant au 35 Waterside Circle, Redwood City, CA 94065 (Californie)

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, laquelle statuera sur l'exercice 2011 et se tiendra en 2012 ou jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

L'Actionnaire Unique a renouvelé l'élection de PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle statuera sur l'exercice 2011 qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2011.

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2011056481/31.

(110062867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**Babcock & Brown Nuvoc Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.972.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

B&B MH4 Co Limited, a Maltese private limited liability company having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Maltese Trade Register under the number C 37500, holder of five hundred (500) shares in the Company, hereby represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 7<sup>th</sup> 2011.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of BABCOCK & BROWN NUVOG HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138972, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on May 23<sup>rd</sup> 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1547 of June 21<sup>st</sup> 2008 (the "Company")

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.
2. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
3. Appointment the Auditor to the liquidation.
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

*Second resolution*

The shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

*Third resolution*

The shareholder appoints Mr. Mark Hatherly, company director, born in New Zealand on November 13<sup>th</sup> 1965, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

*Fourth resolution*

The shareholder appoints Mr Emmanuel Paulo DOS SANTOS, as auditor of the liquidation.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 750 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le dix mars.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

B&B MH4 Co Limited,, une société à responsabilité limitée de droit maltais, ayant son siège social à 171, Old Bakery Street, Valletta, Malte, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Malte sous le numéro C 37500, propriétaire de 500 (cinq cent) parts sociales de la Société, ici représentée par Mme. Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 mars 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le représenté est l'associé unique de BABCOCK & BROWN NUVOC HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138972, constituée suivant un acte du notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1547 en date du 21 juin 2008 («la Société»).

II. Que les 500 (cinq cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. L'associé unique tel que représenté déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du Jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités.
3. Nomination du commissaire-vérificateur.
4. Divers

#### *Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Mark Hatherly, gérant, né à Auckland, Nouvelle Zélande, le 13 novembre 1965, ayant son siège professionnel à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Emmanuel Paulo DOS SANTOS, à la fonction de commissaire vérificateur. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme 750 euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé le présent acte avec le notaire.  
Signé: N. GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2011. Relation: LAC/2011/12039. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011041866/127.

(110047556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

**Vita Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1351 Luxembourg, 13, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 96.057.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2010*

Monsieur Patrick Dury, né le 20 avril 1965 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 79, avenue d'Oberkorn, L-4640 Differdange est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015, en remplacement de Monsieur Marc Spautz, démissionnaire.

Monsieur Marcel Mersch a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011042891/14.

(110048077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**e-Business & Resilience Centre, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.585.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue au siège social en date du 26 mars 2010*

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Jos Glod, demeurant professionnellement 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg
- Monsieur Jean-Marie Spaus, demeurant professionnellement 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg
- Monsieur Gaston Bohnenberger, demeurant professionnellement 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg
- Monsieur Claude Conzémus, demeurant professionnellement 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg
- Monsieur Guy Modert, demeurant professionnellement 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg
- Monsieur Marcel Sauber, demeurant 36, rue des Prés, L-7246 Walferdange.

Pour extrait sincère et conforme

e-BUSINESS & RESILIENCE CENTRE

Sandrine Boucquey / Alexander Duwaerts

Head of HR & Legal / Director Client Development

Référence de publication: 2011043492/21.

(110048100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.650.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 148.398.

En date du 6 janvier 2011, WPPIH 2001, Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 874 Walker Road, Suite C, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 3096915 a transféré toutes les 22.650.000 (vingt-deux millions six cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune qu'elle détenait dans la Société à NFO Holding (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 17,361.200 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94436, avec effet au 6 janvier 2011.

En date du 6 janvier 2011, NFO Holding (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 19.921.200 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94436 a transféré toutes les 22.650.000 (vingt-deux millions six cent cinquante mille) parts sociales ayant une

valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune qu'elle détenait dans la Société à NFO (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 17.333.775 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94757, avec effet au 6 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.

Anne Ehrismann

*Un mandataire / Manager*

Référence de publication: 2011042900/28.

(110048275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Fiberman S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.220.

L'an deux mille onze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIBERMAN S.C.A., ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 janvier 2010 publié au Mémorial C numéro 595 en date du 19 mars 2010, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151220 (ci-après la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire (ci-après l'"Assemblée") est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Valentina DEGIACOMI, juriste, demeurant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

La Présidente désigne comme Secrétaire Monsieur Robert GOEREND, juriste, demeurant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Maître Yann SPIEGELHALTER, demeurant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi formé, il dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires de la Société ont été convoqués à l'Assemblée par lettre en date du 10 février 2011.

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social d'un montant de cinq millions neuf cent quarante-six mille huit cent vingt-deux euros (€ 5.946.822,-) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à hauteur de deux cent un mille neuf cent six euros (€ 201.906,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions neuf cent quarante-six mille huit cent vingt-deux euros (€ 5.946.822,-) au montant de six millions cent quarante-huit mille sept cent vingt-huit euros (€ 6.148.728,-) par l'émission de deux cent un mille neuf cent six (201.906) nouvelles actions de commanditaires, chacune comportant les mêmes droits et obligations que les actions de commanditaires existantes;

2. Renonciation par certains des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription;

3. Souscription par certains actionnaires de la Société aux actions de commanditaire nouvellement émises;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

5. Pouvoirs.

Ensuite, l'Assemblée, se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société:

- à concurrence de deux cent un mille neuf cent six euros (€ 201.906,-), pour le porter de son montant actuel de cinq millions neuf cent quarante-six mille huit cent vingt-deux euros (€ 5.946.822,-) représenté par une (1) action de commandité et cinq millions neuf cent quarante-six mille huit cent vingt-deux (5.946.822) actions de commanditaires d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune;

- au montant de six millions cent quarante-huit mille sept cent vingt-huit euros (€ 6.148.728,-) représenté par une (1) action de commandité et six millions cent quarante-huit mille sept cent vingt-sept (6.148.727) actions de commanditaires d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

par la création et l'émission de deux cent un mille neuf cent six (201.906) nouvelles actions de commanditaires, chacune comportant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte de la renonciation expresse:

- (i) de l'actionnaire commandité de la Société, la société Fiberman Management Sàrl;
- (ii) de Monsieur Matthieu BUTEAU, actionnaire commanditaire;
- (iii) de Monsieur Pascal DORMAL, actionnaire commanditaire;
- (iv) de Monsieur Dominique LORCET, actionnaire commanditaire;
- (v) de Madame Véronique SINCLAIR, actionnaire commanditaire;
- (vi) de Monsieur Eric VIVIN, actionnaire commanditaire,

à leurs droits préférentiels de souscription aux nouvelles actions de commanditaires émises par la Société en faveur de tous les autres actionnaires commanditaires de la Société.

#### Souscription et Libération

Ensuite intervient Maître Yann SPIEGELHALTER, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial des autres actionnaires de la société, dûment mandaté par des procurations données en la forme sous seing privée qui ayant été signées "ne varietur", par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement:

Maître Yann SPIEGELHALTER déclare souscrire, au nom et pour le compte des actionnaires ci-après nommés aux deux cent un mille neuf cent six (201.906) actions de commanditaire, pour une valeur totale d'un montant de deux cent un mille neuf cent six euros (€ 201.906,-).

Le détail de la souscription aux actions de commanditaires nouvellement émises est ainsi la suivante:

NOM DE L'ACTIONNAIRE	NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES
THIRD CINVEN FUND (NO 1) .....	8.318
THIRD CINVEN FUND (NO 2) .....	8.805
THIRD CINVEN FUND (NO 3) .....	2.235
THIRD CINVEN FUND (NO 4) .....	10.053
THIRD CINVEN FUND (NO 5) .....	7.474
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 1) .....	369
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 2) .....	1.309
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 3) .....	922
THIRD CINVEN FUND US (NO 1) .....	4.324
THIRD CINVEN FUND US (NO 2) .....	7.109
THIRD CINVEN FUND US (NO 3) .....	3.984
THIRD CINVEN FUND US (NO 4) .....	4.744
THIRD CINVEN FUND US (NO 5) .....	4.791
THIRD CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP .....	507
CARLYLE CABLE INVESTMENT SC .....	64.944
ALTICE SIX SA .....	41.687
Cyril CLAUDEL .....	1.698
Laurent DELETAIN .....	781
Pierre DANON .....	16.607
Martin DOUXAMI .....	1.782
Philippe LE MAY .....	1.188
Stéphane MONNIER .....	2.673
Grégory RABUEL .....	1.528
Jean-Christophe SANONER .....	679
Jérôme YOMTOV .....	3.395

En outre, il résulte d'un certificat bancaire émis par le CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG, établi au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, que le montant total de deux cent un mille neuf cent six euros (€ 201.906,-) a été bloqué en faveur de la Société dans le but de la présente augmentation de capital.



*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social envisagée et de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à un montant de six millions cent quarante-huit mille sept cent vingt-huit euros (EUR 6.148.728,-) représenté par (i) une (1) Action de Commandité et (ii) six millions cent quarante-huit mille sept cent vingt sept (6.148.727) Actions de Commanditaires, toutes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-)."

*Déclarations, Frais, Evaluation*

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la Société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Valentina DEGIACOMI, Robert GOEREND, Yann SPIEGELHALTER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 mars 2011. Relation GRE/2011/976. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041941/120.

(110046992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**ING PFCE Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 118.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.701.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 17<sup>th</sup>, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Poland II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12<sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1058 of October 11<sup>th</sup>, 2003 and modified last time by deed of the undersigned notary on May 19<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1255 dated June 16<sup>th</sup>, 2010.

The capital of the company is fixed at ninety-three thousand euro (93,000.- EUR) represented by ninety-three (93) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of twenty-five thousand euro (25,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of ninety-three thousand euro (93,000.- EUR) to one hundred eighteen thousand euro (118,000.- EUR), by issuing twenty-five (25) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

### *Subscription and Liberation*

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the twenty five (25) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (1,000.- EUR), so that the amount of twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

### *Second resolution*

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at one hundred eighteen thousand euro (118,000.- EUR) represented by one hundred eighteen (118) shares of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la version française:**

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 17 mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Poland II S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1058 du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1255 du 16 juin 2010.

Le capital social de la société est fixé à quatre-vingt-treize mille euros (93.000.- EUR) représenté par quatre-vingt-treize (93) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille euros (93.000.- EUR) à cent dix-huit mille euros (118.000.- EUR), par l'émission de vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription et Libération*

Et à l'instant, les vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

### *Deuxième résolution*

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent dix huit mille euros (118.000.- EUR) représenté par cent dix-huit (118) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2011. Relation: LAC/2011/13439. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011042697/95.

(110048136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**M.I. Investment S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg E 3.198.

—  
DISSOLUTION

Le 22 mars 2011, les associés de la Société Civile Immobilière «MI INVESTMENT S.C.I.» ont pris la résolution suivante.  
La cessation d'activité et dissolution pour effet 31 mars 2011

Luxembourg, le 22 mars 2011.

IAN BERRY / MICHAEL HUGHES

Associé gérant / Associé gérant

Référence de publication: 2011043543/13.

(110048507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Xirom Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1742 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.196.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011042904/12.

(110048397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Med Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.506.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2011 que:

1. L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Thierry Kohlen, de son poste d'administrateur, et de nommer en son remplacement Monsieur Ignace Meuwissen, né le 29 juillet 1965 à B-3600 Genk, Belgique et demeurant rue Michel Rodange 19 à L-2430 Luxembourg, prénommé ci-dessus avec effet au 01/01/2010.

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Didier Dellise, de son poste d'administrateur, et de nommer en son remplacement Madame Naomi El-Haimer, née le 7 avril 1976 à 40000 Marrakech, Maroc, et demeurant rue Michel Rodange 19 à L-2430 Luxembourg, prénommée ci-dessus avec effet au 01/01/2010.

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société Codelux Properties S.A., de son poste d'administrateur, et de nommer en son remplacement Madame Ivonka Kirov, née le 9 avril 1982 à Genève, Suisse et demeurant à Smolenskaya Square, 3 à 121099 Moscow, Russie avec effet au 01/01/2010.

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société Codelux S.A., de son poste de commissaire, et de nommer en son remplacement la société Kohnen & Associés S.à r.l., avec siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg immatriculée au registre de commerce sous le numéro B 114.190 avec effet au 01/01/2010.

Les Administrateurs de la société, ainsi que le commissaire sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011054806/27.

(110061992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

---

**Ziglione Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.490.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04.02.2011*

Les actionnaires de la société ZIGLIONE PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A. réunis le 04.02.2011 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nominer la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg RCS B-103.178, au poste de commissaire aux comptes.

Fait à Luxembourg, le 04.02.2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011042909/15.

(110048558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**KC Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 159.707.

STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Karim AL MORABET, né à Etterbeek, (Belgique), le 19 décembre 1978, indépendant, demeurant à Suikerbergstraat 33, B-1700 Dilbeek, ici représenté par Maître Joëlle CHOUCROUN, avocate, demeurant professionnellement 34B, rue Philippe II, L-23470 Luxembourg.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "KC MANAGEMENT S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure, l'achat et la vente de produits s'y rapportant ainsi que toute activité en relation avec l'esthétique et le soin non médical de la personne et le management.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra exercer toutes autres activités industrielles, commerciales et faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter

la réalisation, l'extension ou le développement. La société peut exercer ces activités au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Karim AL MORABET.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

2.- Sont nommés pour une durée indéterminée aux fonctions de:

- gérant administratif: Monsieur Cyril THEREAU, né le 24 avril 1983 à Privas (France), Footballeur professionnel, de nationalité française, demeurant, Suikerbergstraat 33, B-1700 Dilbeek,

- gérant technique Monsieur Karim AL MORABET, né à Etterbeek, (Belgique), le 19 décembre 1978, indépendant, demeurant à Suikerbergstraat 33, B-1700 Dilbeek.

3.- Dans le cadre de l'exploitation d'un salon de coiffure, l'achat et la vente de produits s'y rapportant ainsi que toute activité en relation avec l'esthétique et le soin non médical de la personne et le management, la société est valablement engagée par la signature du gérant technique.

Pour tout autre engagement la société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des deux gérants.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joëlle CHOUCROUN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 2011. Relation GRE/2011/1076. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042014/121.

(110047183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

#### **Immobilière Laurent Ménager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 57.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.  
IMMOBILIERE LAURENT MENAGER S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2011043045/12.

(110048211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Immobilière Laurent Ménager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 57.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.  
IMMOBILIERE LAURENT MENAGER S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2011043046/12.

(110048216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Amigo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.988.

Par décision du Conseil d'administration du 08 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Concernant l'Administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 08 DEC. 2010.  
Pour: AMIGO LUXEMBOURG S.A.  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011043495/17.

(110048160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Star Promotion International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 61.046.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement du 17/03/2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société STAR PROMOTION INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, Avenue du Bois, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire M Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Samir AYARI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Samir AYARI.

Référence de publication: 2011043114/16.

(110048378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**H&F Sensor Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 144.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.978.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 5 avril 2011 que Monsieur Robert Bradshaw Henske, né le 12 juin 1961 au Missouri, U.S.A. avec adresse professionnelle au One Maritime Plaza, 12<sup>th</sup> Floor, CA-94111 San Francisco, U.S.A. a été nommé en tant que gérant de classe A de la Société avec date d'effet au 5 avril 2011 pour une durée illimitée.

A compter du 5 avril 2011, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Robert Bradshaw HENSKE, gérant A,
- Blake KLEÏNMAN, gérant A,
- Luca GALLINELLI, gérant B,
- Harald CHARBON, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

*Pour H&F Sensor Lux 2 S.à r.l.*

SGG S.A.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2011055732/24.

(110062821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**Rasa Land Investors LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.367.

In the year two thousand and ten, on the twenty seventh day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rasa Land Investors P.l.c., a public limited liability company incorporated and organized under the laws of Malta (hereinafter "the Sole Shareholder"), having its registered office at 259 St. Paul Street, M-VLT 1213 Valetta, Malta, registered with the Maltese Register under number C42193, here represented by Me Annie Caycho, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given on 24 December 2010.

The proxy "ne varietur" signed by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested to the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Rasa Land Investors Luxco S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to twenty thousand Dollars (USD 20,000.-) and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 18 January 2008, published on 19 March 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 674, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 136.367 (the "Company").

It results from the list of attendance here enclosed that all shares representing the share capital of the Company are present or represented at this meeting, hence, the meeting can validly deliberate on all items of the Agenda which has previously been communicated to the Sole Shareholder here represented and who expressly declare have taken knowledge of its content.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Waiver of convening notices;
2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);



3. Granting of full discharge to the Board of Managers of the Company (the Board) for the performance of their respective mandates;

4. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

5. Granting of the powers to the Liquidator to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and granting of the broadest powers to the Liquidator to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and the Articles; and

6. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Sole Shareholder of the Company represented by its proxyholder then unanimously decide on the following:

*First resolution*

As the entire share capital of the Company is represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder hereby duly represented consider itself as duly convened and hence declare have perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the members of Board of the Company for the performance of their respective mandates.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a Société Anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 41.469, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

*Fifth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and that the Liquidator will have the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles.

There being no further business on the agenda, the Chairman closes the meeting.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Rasa Land Investors P.l.c., une société anonyme (public limited liability company) constituée selon le droit de Malte («l'associé unique»), ayant son siège social à 259, St. Paul Street, M-VLT 1213, La Valette, Malte, inscrite au registre de Malte sous le numéro C42193, représentée ici par Me Annie Caycho, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est les seul et unique associé de Rasa Land Investors Luxco S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de vingt

mille Dollars (USD 20.000,-) constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer en date du 18 janvier 2008, publié le 19 mars 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 674, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 136.367 (la «Société»).

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux actionnaires présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

L'associé unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaisse avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
3. Octroi d'une pleine et entière décharge à l'Associé-Gérant-Commandité de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité) et aux membres du conseil de surveillance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
4. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Octroi des pouvoirs du Liquidateur pour préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et octroi des pouvoirs les plus étendus au Liquidateur pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi) ou les Statuts; et
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires de la Société, présents ou dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir pleine connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de donner pleine et entière décharge aux Gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer Fides (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 41.469 (la «Société») comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide que le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la Loi ou les Statuts.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'assemblée.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CAYCHO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59547. Reçu douze euros (EUR 12,-).  
Le Receveur (signé): T. BENNING.

Référence de publication: 2011042086/139.

(110047360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**BRU II GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: ISK 1.099.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 110.177.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de la façon suivante:

Hvel sf. détenant 100 parts dans la société Bru II GP S.à r.l., a transféré 50 parts à Monsieur Gísli Hjálmtýsson, résidant 7, Kringlunni, 10<sup>th</sup> Floor, IS-103 Reykjavik et 50 parts à Monsieur Sigurður Björnsson, résidant 56, rue de la Victoire, L-8047 Strassen.

Suite à ce transfert, les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont réparties comme suit:

Gísli Hjálmtýsson: . . . . .	50 parts
Sigurður Björnsson: . . . . .	50 parts
Total . . . . .	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2011.

Pour extrait conforme

Gísli Hjálmtýsson

*Délégué à la gestion journalière*

Référence de publication: 2011043504/23.

(110048084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

**International Public Partnerships Lux 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.803.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet and registered under number B119726 at the Luxembourg Trade and Companies Register, and holder of all 70,704 (seventy thousand seven hundred and four) shares of the Company,

hereby represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on March 1<sup>st</sup> 2011.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall re-main attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I) The appearer is the sole shareholder of the International Public Partnerships Lux 2 S.à r.l., a Luxembourg private liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on September 15<sup>th</sup> 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1989 on October 24<sup>th</sup> 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119803 (the "Company");

II) That the 70,704 (seventy thousand seven hundred and four) shares of the Company having a par value GBP 25.- (twenty-five pounds sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting. The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the share capital by an amount of GBP 128,800.- in order to bring it from its actual amount of GBP 1,767,600.- to GBP 1,896,400.- by the issue of 5,152 new shares having a par value of GBP 25.-;
2. Subscription and payment to the share capital increase;
3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association;
4. Amendment to the share register of the company.

*First resolution:*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution:*

It is decided to increase the share capital by an amount of one hundred twenty eight thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 128,800.-) so as to raise it from its present amount of one million seven hundred sixty-seven thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 1,767,600.-) to one million eight hundred ninety six thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 1,896,400.-) by the issue of five thousand one hundred fifty two (5,152) new shares having a par value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-).

*Third resolution:*

It is decided to subscribe the new shares to the sole shareholder International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the prenamed subscriber, represented as foresaid; declared to subscribe to the new shares and to make the payment in full for the five thousand one hundred fifty two (5,152) new shares, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of one hundred twenty eight thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 128,800.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at one hundred twenty eight thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 128,800.-).

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l, through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l, attesting that it is the full owner of the Contribution.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

**" Art. 6. (First paragraph).** The share capital is set at one million eight hundred ninety six thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 1,896,400.-) represented by seventy five thousand eight hundred fifty six shares (75,856) with a par value of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up."

*Fifth resolution:*

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follows:

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l . . . . .	<u>75,856 shares</u>
Total: . . . . .	75,856 shares

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EURO 1.900.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le quatre mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B119726, propriétaire de 70.704 (soixante-dix mille sept cent quatre) parts sociales de la société,

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

En vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1<sup>ier</sup> mars 2011. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) La comparante est l'associée unique de International Public Partnerships Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119803, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1989 en date du 24 octobre 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119803, («la Société»).

II) Que les 70.704 (soixante-dix mille sept cent quatre) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune, représentant l'entièreté du capital de la Société, sont dûment représentées. L'associée unique tel que représentée a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du Jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 128,800 afin de le porter de son montant actuel de GBP 1,767,600 à GBP 1,896,400 par l'émission de 5,152 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25;
2. Souscription et paiement;
3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts;
4. Modification du registre de parts sociales.

#### *Première résolution:*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associée représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

#### *Dixième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt huit mille huit cent Livres Sterling (GBP 128,800,-) afin de le porter de son montant actuel de un million sept cent soixante sept mille six cent Livres Sterling (GBP 1,767,600,-) à un million huit cent quatre vingt seize mille quatre cent Livres Sterling (GBP 1,896,400,-) par l'émission de cinq mille cent cinquante deux (5,152) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé de faire souscrire les parts sociales nouvelles par International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite le souscripteur pré-désigné, représenté comme ci-avant, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux cinq mille cent cinquante-deux (5,152) parts sociales nouvelles et les a libérées intégralement par un apport (l'«Apport») en nature consistant en une créance d'un montant de cent vingt-huit mille huit cent Livres Sterling (GBP 128,800,-) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à cent vingt-huit mille huit cent Livres Sterling (GBP 128,800,-).

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million huit cent quatre-vingt-seize mille quatre cent Livres Sterling (GBP 1,896,400.-) représenté par soixante-quinze mille huit cent cinquante-six (75,856) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25-) chacune entièrement libérées.»

*Cinquième résolution:*

L'associée unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l . . . . .	75,856 parts sociales
Total: . . . . .	75,856 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.900.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER; P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2011. Relation: LAC/2011/10958. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011038545/160.

(110042684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

**Legico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.513.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of March.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg,

There appeared:

SKYWHEELER S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Registry under number B. 131261, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of "LEGICO S.à.r.l.", a private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130513 and incorporated under Luxembourg law and under the denomination of SPINNER S.à r.l. by a deed drawn up on 29 June 2007, by the undersigned notary and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2033 dated 19 September 2007 (page 97550).

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of the same notary on 6 December 2007 and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 237 dated 29 January 2008.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 16 of the articles of association of the Company (the "Articles"):

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 11.8 of the Articles in order to reflect the decisions taken under the preceding resolutions and which shall read as follows:

« **11.8.** No business shall be transacted at any meeting of the board of managers unless a quorum is present or represented at the time when the meeting proceeds to business and remains during the transaction of such business. The quorum for the transaction of business of the board of managers shall be two managers, of whom one manager shall be a B Manager. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting including the affirmative vote of at least one B Manager .»

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### *A comparu*

SKYWHEELER S.à.r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131261, ( l' «Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé unique, agissant en sa qualité d'associé unique de Legico S.à r.l. (la «Société») , une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130513, et constitué sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et sous la dénomination de SPINNER S.à r.l. en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 29 juin 2007, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2033 daté du 19 septembre 2007 (page 97550),

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 6 décembre 2007, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 237 daté du 29 janvier 2008.

Adopte ici les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 16 des statuts de la Société (les "Statuts"):

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11.8 des Statuts, lesquels seront rédigés comme suit:

« **11.8.** Aucune opération, n'aura lieu à aucune réunion du conseil de gérance à moins qu'un quorum ne soit présent ou représenté au moment où la réunion délibère sur l'opération et ne perdure pendant toute la durée de cette délibération. Le quorum pour la délibération sur une opération sera de deux gérants, desquels un gérant sera un gérant B. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion en ce compris le vote positif d'au moins un gérant.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2011. LAC/2011/13447. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011042714/90.

(110048271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Samsonite International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 9 mars 2011*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 9 mars 2011 que Monsieur Timothy Charles Parker, né le 19 juin 1955 à Aldershot (Royaume-Uni) résidant professionnellement au 111 Strand, WC2R 0AG Londres (Royaume-Uni) a été nommé président du conseil d'administration de la Société suivant les dispositions de l'article 8.12 des statuts de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société de l'exercice social 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011043561/18.

(110048502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**H.R.T. Révision S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.238.

L'an deux mille onze, le trois février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU**

«H.R.T. GROUP S.A.», (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 156.206, ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 02 février 2011, ci-annexée.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de «H.R.T. Révision S.A.», (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.238, constituée suivant acte notarié en date du 24 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 416 du 30 août 1995, (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1953 du 12 septembre 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de restructurer la représentation du capital social par la création de deux catégories d'actions, à savoir les actions ordinaires et les actions privilégiées sans droit de vote.



L'actionnaire unique déclare expressément renoncer au délai prescrit par l'article 45 (3) de la loi concernant les sociétés commerciales.

Les actions ordinaires disposent des mêmes droits et présentent les mêmes caractéristiques que les actions existantes. Chacune d'elles dispose d'une voix aux assemblées générales.

Les actions privilégiées sans droit de vote sont régies par les dispositions des articles 44 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

En ce qui concerne le droit de vote:

Elles ne disposent pas du droit de vote et, à part les cas où ce droit leur est reconnu en vertu de la loi, il n'en est pas tenu compte pour la détermination des conditions de présence et de majorité à observer dans les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires.

En ce qui concerne les droits patrimoniaux qui y sont attachés:

Après affectation à la réserve légale, si le solde du bénéfice net distribuable permet l'octroi de dividendes, la distribution de ceux-ci ne pourra s'effectuer qu'en respectant les dispositions suivantes:

a) un montant égal à vingt pour cent (20 %) du pair comptable des actions sera tout d'abord attribué aux détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote, ce dividende privilégié étant garanti et récupérable;

b) le surplus du bénéfice distribuable pourra être distribué à tous les actionnaires, ordinaires ou privilégiés, au prorata de leur participation respective.

En cas de liquidation de la société, après réalisation de l'actif et apurement du passif, les actions privilégiées sans droit de vote confèrent à leurs propriétaires un droit privilégié au remboursement intégral des apports qu'ils ont effectués, le solde éventuel après cette restitution prioritaire étant rétrocédé aux actionnaires ordinaires.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide d'échanger les six mille six cents (6.600) actions existantes d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune contre trois mille trois cent soixante-six (3.366) actions ordinaires et trois mille deux cent trente-quatre (3.234) actions privilégiées sans droit de vote, chacune d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-).

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en sa qualité d'Administrateur de la société pour procéder aux inscriptions requises dans le registre des actions de la société.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide d'insérer un nouvel article 11 aux statuts et décide de modifier également les articles trois, neuf et dix des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), divisé en trois mille trois cent soixante-six (3.366) actions ordinaires et trois mille deux cent trente-quatre (3.234) actions privilégiées sans droit de vote, d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Il ne sera émis aucun autre titre, de quelque nature que ce soit, qui puisse conférer un quelconque droit de vote.

Les actions ordinaires peuvent être converties en actions privilégiées sans droit de vote en respectant les dispositions prévues par la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans la mesure et aux conditions fixées par la loi.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

#### *Droit de préemption*

L'actionnaire qui veut céder des actions à un tiers doit en informer le Conseil d'Administration par écrit et déposera en même temps au siège de la Société les certificats des actions dont la cession est projetée.

L'avis de transfert contiendra:

- 1) le nom et l'adresse du cessionnaire;
- 2) le nombre d'actions à céder et
- 3) le prix auquel le cédant désire céder ses actions.

Dans les quinze jours de la réception de cet avis, le Conseil d'Administration informera les actionnaires par écrit de l'avis de transfert qu'il a reçu et invitera les actionnaires à acquérir les actions à céder au prix spécifié dans l'avis dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Tout actionnaire pourra dans le mois de la réception de l'avis du Conseil d'Administration informer la Société par écrit:

- 1.- qu'il exerce son droit d'acquérir tout ou une partie de sa proposition relative à l'avis de transfert au prix y spécifié, ou
- 2.- qu'il ne souhaite pas acquérir lesdites actions.

Tout actionnaire qui n'aura pas répondu dans le délai ci-dessus est présumé avoir renoncé à son droit de préemption.

Si les actions proposées ne sont pas acquises par les autres actionnaires, les actions dont question dans l'avis de transfert pourront être cédées à la personne indiquée dans l'avis.

De même, il est également reconnu un droit de préemption dans le chef des actionnaires au prorata de leur participation dans la société en cas de transmission des actions détenues par un actionnaire pour cause de mort et ce, même vis-à-vis des héritiers réservataires de ce dernier.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Après affectation à la réserve légale, le solde du bénéfice net distribuable est à la libre disposition de l'assemblée et pourra faire l'objet de l'octroi de dividendes aux actionnaires en respectant les dispositions suivantes:

- a) un montant égal à vingt pour cent (20%) du pair comptable des actions sera tout d'abord attribué aux détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote, ce dividende privilégié étant garanti et récupérable;
- b) le surplus du bénéfice distribuable pourra être distribué à tous les actionnaires, ordinaires ou privilégiés, au prorata de leur participation respective.

**Art. 11.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les mêmes modalités que celles prévues pour la modification des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui déterminera leurs pouvoirs. Après réalisation de l'actif et apurement du passif, les actions privilégiées sans droit de vote confèrent à leurs propriétaires un droit privilégié au remboursement intégral des apports qu'ils ont effectués, le solde éventuel après cette restitution prioritaire étant rétrocedé aux actionnaires ordinaires.

L'assemblée décide de renuméroter l'ancien article 11 des statuts en article 12.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 février 2011. Relation: EAC/2011/1809. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011043291/123.

(110048604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

**Immobilière Laurent Ménager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 57.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

IMMOBILIERE LAURENT MENAGER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011043047/12.

(110048218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Immobilière Laurent Ménager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 57.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

IMMOBILIERE LAURENT MENAGER Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011043048/12.

(110048220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Immobilière Laurent Ménager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 57.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

IMMOBILIERE LAURENT MENAGER Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011043049/12.

(110048227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Milo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.599.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of March

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

“Abris CEE Mid-Market Fund LP”, a limited partnership existing under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, Trade Register number 959.

The founder is here represented by Mrs. Flora Gibert, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Milo Holdings S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31<sup>st</sup>, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares of EUR 1 (one euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or more A Managers (the "A Managers") and one or more B Managers (the "B Managers"). The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the A Managers and/or the B Managers, depending on the context as applicable.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any A Manager together with the signature of any B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

#### *Subscription - Payment*

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares representing the capital have been entirely subscribed by Abris CEE Mid-Market Fund LP, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration

Mr. Milorad Andelic, residing at Cukarica, Beograd, Kraljice Katarine 095A.

Mr Wojciech Lukawski, residing at Macka z Bogdanca 3, M25, 92-434 Lodz, Poland.

2) Is appointed as B manager for an undetermined duration

Mr Laurent Ricci, with professional address at, 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Mr Philippe Leclercq, with professional address at, 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of an A Manager and a B Manager.

3) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le onze mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

“Abris CEE Mid-Market Fund LP”, une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, enregistrée sous le numéro 959.

Fondateur ici représenté par Mme. Flora Gibert en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Milo Holdings S.à r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

## Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants A (le(s) «Gérant(s) A») et d'un ou plusieurs gérants B (le(s) «Gérant(s) B»). Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Toute référence faite ci-après aux «gérants» devra être interprétée comme désignant les Gérant A et/ou les Gérants B, selon le contexte.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

## Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.



Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Souscription - Libération*

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Abris CEE Mid-Market Fund LP, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euro.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée

Monsieur Milorad Andelic, résidant au Cukarica, Beograd, Kraljice Katarine 095A.

Monsieur Wojciech Lukawski, résidant au Macka z Bogdanca 3, M25, 92-434 Lodz, Pologne.

2) Sont nommés gérants B pour une durée indéterminée

Monsieur Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Monsieur Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

3) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 16 mars 2011. Relation: LAC/2011/12202. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040441/372.

(110045554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

**Shackleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.840.976,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.063.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of February,

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 00712898,

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 15 February 2011;

Matthew Parker, residing at Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, United Kingdom,

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guildford, on 14 February 2011;

Duncan Love, residing at Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, United Kingdom,

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guildford, on 14 February 2011;

Nicholas Sanders Discombe, residing at Three Beeches, Green Dene, East Horsley, KT24 5RG, United Kingdom,

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 15 February 2011;

Appleby Trust (Jersey) Limited in its capacity as the trustee of the StepStone Employee Benefit Trust (registered under company number 21755) of 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Channel Islands,

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 15 February 2011;

altogether referred to as the "Shareholders".

The said proxies, after having been initialled by the undersigned notary and the proxy holder, shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Shackleton S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve million seven hundred eighty-three thousand four hundred fifty-eight euro (EUR 12,783,458.), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 12 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 30 April 2010 number 899 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.063 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, dated 2 February 2011 and which has not been published yet.

II. The Shareholders recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholders:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-seven thousand five hundred eighteen euro (EUR 57,518.-) so as to raise it from its current amount of twelve million seven hundred eighty-three thousand four hundred fifty-eight euro (EUR 12,783,458.-) to twelve million eight hundred forty thousand nine hundred seventy-six euro (EUR 12,840,976.-).

2 To issue twenty-eight thousand seven hundred fifty nine (28,759) new class A preference shares, seventeen thousand two hundred sixty three (17,263) new class A ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class B ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class C ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class D ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class E ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class F ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class G ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class H ordinary shares and one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class I ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

3 To accept subscription for these new shares by Duncan Love and Matthew Parker, and to accept payment in full for such new shares by contributions in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholders passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-seven thousand five hundred eighteen euro (EUR 57,518.-) so as to raise it from its current amount of twelve million seven hundred eighty-three thousand four hundred fifty-eight euro (EUR 12,783,458.-) to twelve million eight hundred forty thousand nine hundred seventy-six euro (EUR 12,840,976.-).

#### *Second resolution*

The Shareholders resolved to issue twenty-eight thousand seven hundred fifty nine (28,759) new class A preference shares, seventeen thousand two hundred sixty three (17,263) new class A ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class B ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class C ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class D ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class E ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class F ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class G ordinary shares, one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class H ordinary shares and one thousand four hundred thirty seven (1,437) new class I ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared:

Duncan Love, residing at Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, United Kingdom, represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy shall be annexed to the present deed after having been initialled by the proxyholder and the notary;

Matthew Parker, residing at Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, United Kingdom, represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy shall be annexed to the present deed after having been initialled by the proxyholder and the notary;

being hereafter referred to the "Subscribers".

The Subscribers declared to subscribe for the new shares in the Company and to make payment in full for such new shares as follows:

Subscriber	Shares subscribed (number and class)	Subscribed and paid-in (EUR)
Duncan Love . . . . .	9,586 new class A preference shares,	9,586.-
	5,754 new class A ordinary shares,	5,754.-
	479 new class B ordinary shares,	479.-
	479 new class C ordinary shares,	479.-
	479 new class D ordinary shares,	479.-
	479 new class E ordinary shares,	479.-
	479 new class F ordinary shares,	479.-
	479 new class G ordinary shares,	479.-
	479 new class H ordinary shares and 479 new class I ordinary shares	479.-
Matthew Parker . . . . .	19,173 new class A preference shares,	19,173.-
	11,509 new class A ordinary shares,	11,509.-
	958 new class B ordinary shares,	958.-
	958 new class C ordinary shares,	958.-
	958 new class D ordinary shares,	958.-
	958 new class E ordinary shares,	958.-
	958 new class F ordinary shares,	958.-
	958 new class G ordinary shares,	958.-
	958 new class H ordinary shares and 958 new class I ordinary shares	958.-
Total . . . . .		57,518.-

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned table.

The amount of fifty-seven thousand five hundred eighteen euro (EUR 57,518.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolved to amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at twelve million eight hundred forty thousand nine hundred seventy-six euro (EUR 12,840,976.-) which is divided into:

- eleven million six hundred forty-nine thousand sixty-eight (11,649,068) preference Shares (the "Class A Preference Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- seven hundred fifteen thousand one hundred thirty-two (715,132) class A ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-nine thousand five hundred ninety-seven (59,597) class B ordinary Shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-nine thousand five hundred ninety-seven (59,597) class C ordinary Shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-nine thousand five hundred ninety-seven (59,597) class D ordinary Shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-nine thousand five hundred ninety-seven (59,597) class E ordinary Shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-nine thousand five hundred ninety-seven (59,597) class F ordinary Shares (the "Class F Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-nine thousand five hundred ninety-seven (59,597) class G ordinary Shares (the "Class G Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-nine thousand five hundred ninety-seven (59,597) class H ordinary Shares (the "Class H Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- fifty-nine thousand five hundred ninety-seven (59,597) class I ordinary Shares (the "Class I Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.»

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400,-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois février,  
par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Rowan Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 00712898,

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Londres, le 15 février 2011;

Matthew Parker, demeurant à Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, Royaume-Uni, représenté aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Guildford, le 14 février 2011;

Duncan Love, demeurant à Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, Royaume-Uni, représenté aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Guildford, le 14 février 2011; et

Nicholas Sanders Discombe, demeurant à Three Beeches, Green Dene, East Horsley, KT24 5RG, Royaume-Uni, représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Londres, le 15 février 2011;

Appleby Trust (Jersey) Limited en sa qualité de fiduciaire de StepStone Employee Benefit Trust inscrite sous le numéro 21755 du registre des sociétés, au 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Channel Islands,

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Londres, le 15 février 2011;

ensemble ci-après dénommés en tant qu'«Associés».

Les prédites procurations, paraphées par le soussigné notaire et le détenteur de la procuration, resteront annexées aux présentes.

I. Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls associés de Shackleton S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze millions sept cent quatre-vingt trois mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 12.783.458,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger le 12 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 avril 2010, numéro 899 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.063 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch le 2 février 2011 et qui n'a pas encore été publié.

II. Les Associés reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu des Associés:

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-sept mille cinq cent dix-huit euros (EUR 57.518,-) afin de le porter de son montant actuel de douze millions sept cent quatre-vingt trois mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 12.783.458,-) à douze millions huit cent quarante mille neuf cent soixante-seize euros (EUR 12.840.976,-).

2. Émission de vingt-huit mille sept cent cinquante-neuf (28.759) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A, dix-sept mille deux cent soixante-trois (17.263) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie

H et mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Duncan Love et Matthew Parker, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par apports en numéraire.

4. Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

III. Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-sept mille cinq cent dix-huit euros (EUR 57.518,-) afin de le porter de son montant actuel de douze millions sept cent quatre-vingt trois mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 12.783.458,-) à douze millions huit cent quarante mille neuf cent soixante-seize euros (EUR 12.840.976,-).

*Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre vingt-huit mille sept cent cinquante-neuf (28.759) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A, dix-sept mille deux cent soixante-trois (17.263) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et mille quatre cent trente-sept (1.437) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

*Souscription - Libération*

Ont ensuite comparu:

Duncan Love, domicilié à Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, Royaume-Uni, représenté par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration, laquelle est paraphée par le détenteur de la procuration et le notaire puis annexée aux présentes;

Matthew Parker, domicilié à Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, Royaume-Uni, représenté par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration, laquelle est paraphée par le détenteur de la procuration et le notaire puis annexée aux présentes;

ci-après définis comme étant les «Souscripteurs».

Les Souscripteurs ont déclaré souscrire les nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales comme suit:

Souscripteurs	Parts Sociales Souscrites (nombre et catégorie)	Souscrites et libérées (EUR)
Duncan Love . . . . .	9.586 parts sociales préférentielles de catégorie A,	9.586,-
	5.754 parts sociales ordinaires de catégorie A	5.754,-
	479 parts sociales ordinaires de catégorie B,	479,-
	479 parts sociales ordinaires de catégorie C,	479,-
	479 parts sociales ordinaires de catégorie D,	479,-
	479 parts sociales ordinaires de catégorie E,	479,-
	479 parts sociales ordinaires de catégorie F,	479,-
	479 parts sociales ordinaires de catégorie G,	479,-
	479 parts sociales ordinaires de catégorie H, et	479,-
	479 parts sociales ordinaires de catégorie I	479,-
Matthew Parker . . . . .	19.173 parts sociales préférentielles de catégorie A,	19.173,-
	11.509 parts sociales ordinaires de catégorie A	11.509,-
	958 parts sociales ordinaires de catégorie B,	958,-
	958 parts sociales ordinaires de catégorie C,	958,-
	958 parts sociales ordinaires de catégorie D,	958,-
	958 parts sociales ordinaires de catégorie E,	958,-
	958 parts sociales ordinaires de catégorie F,	958,-
	958 parts sociales ordinaires de catégorie G,	958,-
958 parts sociales ordinaires de catégorie H, et	958,-	

	958,-
Total . . . . .	57.518,

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles parts sociales nouvelles conformément au tableau ci-dessus.

Le montant de cinquante-sept mille cinq cent dix-huit euros (EUR 57.518,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à douze millions huit cent quarante mille neuf cent soixante-seize euros (EUR 12.840.976,-) qui est divisé en:

- onze millions six cent quarante-neuf mille soixante-huit (11.649.068) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- sept cent quinze mille cent trente-deux (715,132) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt dix-sept (59.597) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt dix-sept (59.597) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt dix-sept (59.597) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt dix-sept (59.597) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt dix-sept (59.597) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt dix-sept (59.597) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt dix-sept (59.597) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt dix-sept (59.597) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille quatre cents euro (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 mars 2011. Relation: RED/2011/461. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011039886/300.

(110044052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

**Toga Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 660.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.083.

## EXTRAIT

En date du 15 mars 2010, Toga Cayman LP a transféré ses 26.400 parts sociales détenues dans la Société à LiFung Trinity Fashions Limited, société limitée siégeant au 11/F, 10 Shing Yip Street, Kwun Tong, Kowloon et enregistrée sous le numéro 1096954 auprès du registre des sociétés de Hong Kong.

De sorte qu'au 15 mars 2010 l'associé unique de la Société est:

- LiFung Trinity Fashions Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl

Gérant

Représentée par Christophe Gammal

Référence de publication: 2011043564/18.

(110048166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**OffCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.016.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 28 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, 31 december 2009.*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Michael CHEDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg.

Référence de publication: 2011052728/18.

(110058369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**SARAL, Société Anonyme de Réassurance Luxembourgeoise, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055887/9.

(110062626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Sloane Square Capital Partners, Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.572.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055886/9.

(110062847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---